

Liberté Égalité Fraternité Direction départementale des territoires et de la mer Service Eau

Affaire suivie par Jacques Dufau LET221149

Tél: 05 59 80 88 23

Mél: ddtm-sgpe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Pau, le

2 6 AOUT 2022

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, pour notification, une copie de l'arrêté préfectoral n° 64-2022-08-25-00004 du 25 août 2022 portant prescriptions spécifiques à déclaration au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement concernant le dégravement de la prise d'eau de la centrale hydroélectrique de Dognen.

Conformément aux dispositions réglementaires, cet arrêté sera mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques pendant une durée d'au moins six mois à compter de sa notification et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires et de la mer, Le responsable de l'unité quantité/lit

Pierre Escale

SARL CHEDD Route de Mirande 32190 SAINT JEAN POUTGE

www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr